

Département

BAS-RHIN

Arrondissement

HAGUENAU WISSEMBOURG

COMMUNE DE KILSTETT

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Monsieur Francis LAAS, Maire

SEANCE ORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2026



Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents ou représentés : 22

Convocation du 30 janvier 2026

Les Adjoints au Maire

Mme Rosita KAISER, M. Olivier SIEGEL, Mme Simone BAUER,
M. Alain KISTNER, M. Jean-Philippe LIENHARD

Les membres du Conseil municipal

M. Olivier MEYER, conseiller délégué,

M. Yves FETIQUE, Mme Christine ZINCK, Mme Cathie MANTZ,
Mme Evelyne SCHMITTER, M. Julien MORITZ, Mme Francine
HUMMEL, Mme Johanne VIEZZI, Mme Audrey KRIEGER.

Absents excusés

Mme Monique RUDOLF donne procuration à M. Alain KISTNER.

M. Matthieu AIROLDI donne procuration à M. LE MAIRE.

M. Léopold HACQUARD donne procuration à M. Yves FETIQUE.

Mme Valérie BRUN donne procuration à Mme Rosita KAISER.

Mme Elodie ENNESSER donne procuration à Mme Cathie
MANTZ.

Mme Esther GREINER donne procuration à Mme Christine
ZINCK.

M. Lionel WINTER donne procuration à Mme Francine HUMMEL

Absent

M. Christophe ADAM,

26/05 FINANCES : SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue l'outil principal de la commune pour la mise en œuvre de la politique sociale locale.

Il a pour mission d'accompagner les personnes en difficulté, de lutter contre l'exclusion et d'assurer un soutien aux publics les plus vulnérables, notamment les personnes âgées, les familles en situation précaire ou encore les personnes en situation de handicap.

À ce titre, le CCAS intervient à travers l'aide sociale légale et facultative, la coordination d'actions de solidarité, ainsi que la participation à diverses initiatives favorisant le lien social et le bien-être des habitants.

Afin de lui permettre d'assurer le bon fonctionnement de ses missions et de poursuivre ses actions en faveur de la population, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention communale au CCAS à hauteur de 25 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de verser une subvention de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Kilstett.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

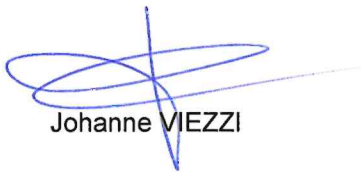
PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme

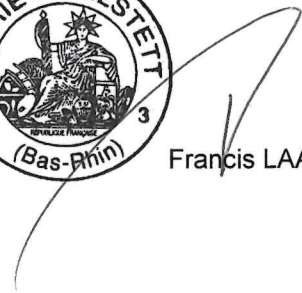
Kilstett, le 24 février 2026

La secrétaire de séance,


Johanne VIEZZI



Le Maire,


Francis LAAS